

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1053/ITLS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1053/ITLS

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1961

Date de publication
20 septembre 1961

Date du numéro
30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

MM. l'Intendant Lavergne et Fond sont désignés comme assesseurs du Conseil d'arbitrage des différends collectifs prévu à l'article 216 modifié du Code du Travail. L'Inspecteur du Travail et des Lois Sociales est chargé de l'exécution de la présente décision.